



PREAVIS MUNICIPAL NO 2021/07

BUDGET 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2022, adopté par la Municipalité le 18 octobre 2021.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2022 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2019 et 2020
- Des budgets 2020 et 2021
- Du nombre d'habitants au 31.12.2020 : 624
- Du taux d'imposition de 74 points, décidé par le Conseil Général le 23 septembre 2021
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2022

Commentaires sur les différents postes du budget 2022 :

1. Administration générale :

Administration :

Le nouveau boursier, Denis Klotz, a terminé sa formation, il assure maintenant le poste et notre employé communal, Jean-Philippe Chappuis, toujours à l'assurance, est remplacé par Steeve Morel. Comme le prévoit le règlement sur le personnel, les salaires sont adaptés annuellement et les cotisations d'employeurs suivent cette évolution.

111.301.00	Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel, remplacement d'un employé communal à l'assurance et un seul salaire pour la bourse.
111.317.00	Au niveau des manifestations, 2022 sera une année sans grande manifestation, uniquement les engagements habituels (1 nonagénaire, 1 ^{er} août, journée des aînés, nouveaux jeunes électeurs, repas de fin d'année)
111.439.00	La Municipalité ne peut pas anticiper la durée d'incapacité de gain de l'employé communal actuellement à l'assurance. Aucune indemnité n'est attendue de l'assurance perte de gain pour 2022.



Sports :

- 170.352.03 Le FC Jorat Mézières étudie un projet d'aménagements des vestiaires et de la buvette. Si les travaux se réalisaient en 2022, les coûts à répartir feront l'objet d'un préavis auprès des Conseils des communes signataires de la convention. Par contre, le budget 2022 tient compte de la nouvelle convention avec Les Maraîches pour le récupérateur de balles du stand de tirs.

Transports publics :

- 180.351.07 Le montant budgétisé provient des prévisions budgétaires transmises par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes).

2. Finances :

Les prévisions des rentrées fiscales ont été évaluées en fonction de la réduction de 2 points de l'impôt communal qui passe de 76 à 74 et d'une baisse d'environ 2 % suite aux effets présumés de la pandémie Covid-19 sur les prochaines déclarations d'impôts.

Impôts :

- 210.402.00 L'impôt foncier est légèrement à la hausse suite aux dernières estimations fiscales des bâtiments.

3. Domaines et bâtiments :

Terrains:

- 310.314.00 Aucun projet particulier n'est en cours, d'où un budget à zéro.

Forêts :

L'entretien des forêts est toujours une inconnue en début d'année, tant il est tributaire de la météo et des attaques de parasites ou maladies. La Municipalité continue les travaux de coupes ordinaires avec une possibilité annuelle de 750 m³, les soins culturels aux jeunes peuplements et les plantations.

- 320.435.01 Les ventes de bois sont à mettre en relation avec l'exploitation qui est faite durant la saison (compte 320.314.00) et la qualité des bois.
- 320.435.02 Les ventes de bois de feu ont plutôt reculé ces dernières années.
- 320.451.08 La participation du Canton est principalement prévue pour des coupes de protection.
- 320.490.09 Les chiffres des imputations internes diverses sont donnés directement par le Canton.

Grande-salle :

La salle de gym ne sera plus utilisée par les écoles dès la rentrée d'août 2022, puisque les élèves seront scolarisés à Carrouge, dans le nouveau collège Gustave Roud. La Municipalité fera usage d'une demande de crédit par préavis dès que les projets d'aménagement de la cuisine et la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite auront pu être étudiés.



- 351.311.00 L'installation d'un Wifi est prévue.
351.427.00 ½ location versée par l'école pour la salle de gymnastique en 2022.

Ecole (collège) :

Les élèves de nos 2 classes seront scolarisés au nouveau collège Gustave Roud à Carrouge dès la rentrée d'août 2022. En conséquence, les charges d'électricité, de chauffage, de consommation d'eau et de conciergerie seront réduites au 2^{ème} semestre et le loyer ne sera plus versé par l'école. Les travaux de réaffectation de cette partie du bâtiment feront l'objet d'un préavis dès que la Municipalité aura un projet concret à vous présenter.

- 352.312.00 Les classes ne seront plus utilisées dès la rentrée scolaire 2022, donc moins d'électricité et de chauffage.

Dépôt communal :

- 355.314.01 Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique
355.480.09 Le coût de ces travaux est financé par le fonds de réserve

Maison communale :

Les travaux de conciergerie sont maintenant assurés par les employés communaux.

- 356.312.03 L'installation de panneaux solaires photovoltaïques, avec autoconsommation de l'énergie produite, modifiera la facture d'électricité. La facturation de l'électricité consommée par les membres du regroupement de consommation propre (RCP) se fera par le biais du décompte de charges.
356.423.01 La comptabilisation des charges supplémentaires dues au RCP passe par le compte des loyers.

4. Travaux :

Service de l'urbanisme :

- 420.301.00 En 2022, le PACom occupera encore une bonne partie du temps de la Municipalité.
420.318.05 Prévision pour des frais d'avocats ou de tribunal.

Routes :

- 430.311.05 L'achat d'un 2^{ème} radar éducatif est prévu pour CHF 4'000.00 et le remplacement de la vieille motofaucheuse par un engin plus performant pour CHF 22'700.00.
430.314.00 Des travaux de réfection sont prévus au chemin de la Planche et une mise en conformité du caisson de construction du chemin forestier de l'Arrêt au Bois de Ban, exigé par la DGE (devisé à env. CHF 20'000.00).

Parcs, place de sports, cimetière :

- 440.314.00 Un réaménagement du jardin du souvenir est prévu.

Ordures ménagères et déchets :

Pour rappel, ce compte doit s'autofinancer par les taxes encaissées.

- 450.301.00 Légère augmentation au niveau des traitements, la Municipalité projette d'ouvrir la déchetterie une heure de plus à l'usage des entreprises.

./.



Egouts et épuration :

Pour rappel, ce compte doit s'autofinancer par les taxes encaissées.

460.352.06 Adhésion à la nouvelle association d'Épuration Moyenne Broye (EMB)

5. Instruction publique et cultes :

Enseignement primaire, secondaire et prégyrnasial

Les coûts de l'enseignement sont transmis par l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat et répartis en fonction des élèves scolarisés en primaire ou en secondaire. Nombre d'élèves total 91 : 68 en primaire et 23 en secondaire. En outre, 4 enfants sont scolarisés en privé, parapublic ou à domicile.

6. Police :

Protection civile :

660.352.01 La participation à l'ORPC Broye-Vully est facturée CHF 17.50 /habitant

7. Sécurité sociale :

Service social communal

710.365.05 Participation de CHF 185.00 /habitant pour l'Accueil petite enfance Région d'Oron (APERO)

Prévoyance sociale :

720.351.00 La facture sociale ne cesse d'augmenter chaque année. Le montant des acomptes est transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

720.351.01 La part des revenus conjoncturels à la facture sociale est en diminution, le budget est établi sur la base des recettes de l'année 2020.

720.352.05 Concerne la Fondation Cherpillod (CHF 4.00 /hab) et l'ARAS Broye-Vully (CHF 1.00 /hab)

8. Service des eaux :

Ce service doit s'autofinancer. Dans le cadre de l'autocontrôle obligatoire, des analyses d'eau, toujours plus performantes dans la recherche des micropolluants, sont régulièrement effectuées.

810.312.00 La consommation d'électricité pour le pompage a baissé en raison de la fermeture de la source de la Tuayre.

810.312.01 En fonction de la météo, l'achat d'eau à l'AIEJ reste d'actualité tant que la source de la Tuayre reste fermée.

810.314.00 Les UV du système de désinfection doivent être remplacés pour environ CHF 24'000.00. Le solde est réservé aux travaux de réparation des éventuelles fuites.

810.318.05 Concerne principalement les frais d'analyses de l'eau.

810.434.01 Quelques nouveaux raccordements sont prévus.

./.



Résultat :

Les charges du budget 2022 s'élèvent à CHF 2'420'568, en diminution de CHF 144'408 par rapport au budget 2021, alors que les produits totalisent CHF 2'439'759, en diminution de CHF 72'620.

Conclusion :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 3 décembre 2021,

- vu le préavis n° 2021/07 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget communal pour 2022, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'420'568.00
- Revenus	CHF	2'439'759.00
- Excédent de revenus présumé	CHF	19'191.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
Olivier Hähni	Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 1^{er} novembre 2021